

**Règlement général  
des Olympiades inter-entreprises du Pays fléchois  
du 18 septembre 2025 à La Flèche**

### **1) Course ludique en relais par équipe**

Le départ de la course est prévu le jeudi 18 septembre à 18h30, au stade Bouchevereau à La Flèche.

Horaire : jeudi 18 septembre 2025 de 18h00 à 20h00.

Adresse : Stade Bouchevereau, 10 Rue des Eturcies, 72200 La Flèche

Au programme :

- 18h00 : Accueil / Retrait des dossards sur place (possibilité de les retirer en amont à Cogito, voir article 6)
- 18h30 : Courses
- 19h00 : Echange avec les stands partenaires, remise des prix et verre de l'amitié

### **2) Organisateur**

Communauté de communes du Pays fléchois – Espace Pierre Mendès France – 72205 La Flèche

Contact : Action Economique Cogito – 02 43 48 66 11 – [action-economique@cc-paysflechois.fr](mailto:action-economique@cc-paysflechois.fr)

### **3) Objectifs**

Nous espérons vous voir nombreux représenter les entreprises du Pays fléchois. Les objectifs de ces olympiades inter-entreprises sont nombreux :

- Promouvoir le cadre de vie et les valeurs de cohésion des entreprises participantes,
- Le temps d'une soirée, quitter le terrain des affaires pour celui du sport, de l'esprit d'équipe et de la convivialité,
- Pour les plus sportifs, le chronomètre sera un objectif, pour les autres, il ne sera que prétexte, l'important est de participer et de partager un bon moment entre collègues de travail et entreprises voisines,
- Etre acteur de l'image de dynamisme et de bien-être au travail de votre entreprise,
- Découvrir des organismes pouvant vous aider à devenir encore plus écoresponsable.

### **4) Conditions de participation**

Les équipes engagées devront compter 6 coureurs, salariés ou dirigeants d'une ou plusieurs entreprises de la Communauté de communes du Pays fléchois. Chaque équipe viendra habillée ou déguisée à l'effigie de son entreprise. Si votre équipe était incomplète, vous pouvez contacter les organisateurs afin de trouver d'autres coureurs.

Pour les mineurs, une autorisation parentale obligatoire est obligatoire. C'est une course ludique, il n'est pas nécessaire d'avoir un certificat médical.

## 5) Droit d'inscription

Il s'agit d'une course gratuite sur inscription préalable. Chaque équipe s'inscrit au nom de leurs entreprises domiciliées obligatoirement au sein de la Communauté de communes du Pays fléchois. Plusieurs équipes peuvent s'inscrire par entreprise. Toutes les inscriptions sont à faire par lien Google Form ci-après qui sera communiqué auprès de chaque entreprise ayant la possibilité de participer à la course. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 04/09/2025. Attention le nombre d'équipes sera limité. Merci de vous inscrire au plus vite.

Inscription :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd4TarwSc42x9MImQClujTJTkgtk4u5ZRY9fV3LqwFoewMPBA/viewform?usp=header>

*Pour toutes questions relatives aux modalités d'inscription, veuillez contacter les organisateurs aux coordonnées présentes dans l'article 2.*

## 6) Règles de la course

Les dossards

Les dossards sont à retirer à Cogito, 1 rue Nicolas-Appert, 72200 La Flèche du 15/09/2025 à 8h30 au 18/09/2025 12h00. Il sera possible de récupérer son dossard directement au départ de la course le 18/09/2025 à partir de 18h00 et jusque 15 minutes avant le départ.

Description de la course

Le premier départ de la course aura lieu au stade Bouchevereau à 18h30. Plusieurs départs seront possibles selon le nombre d'inscrits à la course (environ 10 équipes à chaque départ). Le port du dossard par chaque coureur sera obligatoire et devra être entièrement visible.

La course est un circuit qui se situera autour du stade Bouchevereau en équipe de 6 coureurs. Chaque coureur fera environ 200m selon les modalités suivantes (n'hésitez pas à vous entraîner au préalable ;-)) :

- Coureur n°1 : course les jambes dans un sac
- Coureurs n°2 et 3 : course à l'aveugle guidée par un collègue
- Coureur n°4 : course avec une boîte de conserve sur la tête
- Coureurs n°5 et 6 : course à 3 jambes (1 jambe de chaque coureur liée à l'autre)

A l'arrivée, se trouveront différents stands avec des informations autour des thématiques logement, mobilité et consommation locale. Ces stands seront animés par des organismes partenaires : Action logement, Anim'en Flech, Blablacar Daily, Cyclopedie, Le Flore). Nous vous invitons à échanger avec eux sur les dispositifs que chacun peut vous proposer.

A la fin des quatre relais, à l'arrivée du coureur n°6, un chronométrage sera effectué.

Un pot de l'amitié est prévu à l'arrivée des courses.

Classement

Le classement au chronométrage se fera par ordre d'arrivée des équipes reconnaissables par la numérotation inscrite sur le dossard. Un classement de la plus belle tenue sera également réalisée (les déguisements sont les bienvenus).

Seules les équipes terminant le défi sportif seront classées.

## 7) Récompenses

Plusieurs récompenses sont prévues :

- Pour les 3 premières équipes pour la course relais
- Pour la plus belle tenue aux couleurs de son entreprise (dégusement bienvenu !).

Le classement par équipe sera affiché sur les réseaux sociaux de Cogito : Facebook, Instagram et LinkedIn.

## 8) Assurances

L'organisateur est couvert par la police responsabilité civile de l'assurance de la collectivité PNAS.

Ils incombent aux participants de vérifier auprès de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuves ou qu'ils pourraient causer. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels et matériels.

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir les participants, notamment en cas de chute ou de vol, entorses, fractures, plaies.... Chaque participant s'engage sur le parcours en toute connaissance de cause. Il dégage par avance les organisateurs de toutes responsabilités pénale ou civile en cas d'accident corporel (mineur, grave ou décès) ou matériel qui pourrait survenir.

Chaque participant en s'inscrivant à la course dégage la responsabilité de l'entreprise ou de l'organisation pour laquelle il est engagé. La course se tenant en dehors des heures habituelles de travail, tout accident qui interviendrait durant l'épreuve ou sur le trajet pour se rendre ou quitter le lieu de la course ne pourra engager la responsabilité de l'entreprise ou de l'organisation concernée et ne pourra être qualifiée d'accident du travail.

Les organisateurs de l'épreuve déclinent toute responsabilité en cas de dommages (vol, perte ou détérioration) de tout objet, matériel ou autre quel qu'il soit.

## 9) Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. En vous inscrivant, vous abandonnez votre droit à l'image.

## 10) Annulation

Ils se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaire à l'ensemble de l'organisation. En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en

danger la sécurité des personnes, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve.

### **11) Acceptation du règlement**

La participation à la course implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de passer le relais ou de franchir la ligne d'arrivée. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification de l'équipe.

Les organisateurs vous souhaitent une très bonne course !